Société Française d'Economie Rurale
19 avenue du Maine - Tél : 01 45 49 88 40
75732 PARIS cedex 15 - Fax : 01 45 49 88 40 E-mail : sfer@engref.fr

Les institutions du développement durable des agricultures du Sud

Impact des changements institutionnels sur le comportement des ménages ruraux à Mayotte

P. Burnod, J.-M. Sourisseau, Ph. Bonnal,
Cirad-Tera, UPR Arena – *Actions collectives, politiques et marchés*

Résumé

L'île de Mayotte a choisi de rester française en 1976 et s'est s'engagée depuis dans des réformes visant à obtenir le statut de département. Deux univers s'y rencontrent : celui des références africaines et arabo- musulmanes fondatrices de la société locale – qu'une colonisation *lointaine* n'a que faiblement altérées - et celui des règles et normes de l'Etat français. Ce pluralisme légal et institutionnel est source d'opportunités et de contraintes nouvelles, auxquelles les acteurs répondent en modifiant leurs pratiques. L'article analyse la nature de ces réponses et leurs impacts, tant sur l'activité agricole que sur ses rôles et sa place pour les ménages ruraux. Il montre que l'agriculture continue de remplir de multiples fonctions peu affectées par les changements institutionnels. Malgré la pénétration des relations marchandes les fonctions sociales assurant l'ancrage des individus dans leurs communautés familiale et villageoise et le maintien de liens solidaires sont prioritaires. L'organisation de la production est par contre modifiée, sans pour autant se conformer strictement aux droit et normes métropolitaines. Les modes de gestion du foncier et du travail prennent notamment des formes hybrides empruntant aux deux univers des règles locale et républicaine. Ils permettent le maintien d'un contrôle collectif des moyens de production et de l'utilisation des produits via des institutions endogènes recomposées. Alors que l'on prévoyait une individualisation des pratiques et une inflexion vers des formes marchandes de type occidental, les ménages répondent par le maintien d'une agriculture peu marchande et par une complexification de leur système d'activités. Accordant leur préférence à l'emploi salarié, ils mettent en œuvre différentes activités pour sécuriser leurs revenus en se ménageant du temps pour les célébrations nécessaires à l'ancrage social.

Les adaptations des ménages agricoles mahorais au changement institutionnel témoignent de mécanismes d'hybridation entre relations marchandes et non marchandes. Ces mécanismes existent dans de nombreuses autres situations, mais sont parfaitement mis en valeur et illustrés dans le cas de Mayotte, du fait de la radicalité des réformes et de la confrontation entre les deux systèmes de normes en présence.

L'île de Mayotte connaît une transition institutionnelle d'envergure. Cette ancienne colonie française de l'Océan Indien, après avoir refusé l'indépendance au sein de l'ensemble comorien, a réaffirmé son choix en 2001 pour une intégration totale dans la République française[1]. Elle est donc engagée dans un processus volontaire d'alignement de son cadre légal sur celui de la France. Ce changement institutionnel concerne donc en premier lieu les institutions[2] dites formelles[3] et peut être qualifié d'exogène dans le sens où il ne résulte ni du jeu progressif d'organisations locales sur les décideurs politiques ni d'une formalisation ou transformation d'institutions préexistantes localement.

Le processus de transition de Mayotte est atypique ; il se distingue fondamentalement de celui des pays dits « du Sud » où des Etats affaiblis doivent mettre en place des réformes macro-économiques en grande partie imposées par des institutions financières internationales ou encore de celui des ex-pays à économie planifiée qui privatisent des pans entiers de leurs économies. Mayotte ne connaît pas non plus les difficultés économiques et sociales inhérentes à la gestion des effets souvent négatifs pour les populations agricoles et rurales de la globalisation. L'île vit au contraire un renforcement de l'action de l'Etat.

L'instauration ou le renforcement de ces institutions formelles sont ainsi synonymes d'une redéfinition des droits des individus, impliquant à la fois de nouvelles contraintes mais aussi de nouvelles opportunités [Schmid 2004]. Au-delà d'une mise aux normes vers les standards métropolitains, cette dynamique de rattrapage institutionnel a engendré d'un point de vue général l'augmentation de l'offre d'emploi et des niveaux de salaire, l'amélioration des services publics, la mise en place d'aides sociales et publiques plus conséquentes (allocations, bourses, subventions), se traduisant pour les ménages par une amélioration significative de tous les indicateurs de développement économique et social.

Ces changements institutionnels concernent directement l'activité agricole. Accompagné par les souhaits d'une partie des cadres politiques et des services techniques étatiques, l'alignement sur l'organisation de la métropole signifie l'accès aux subventions agricoles, la régularisation du foncier, la rémunération des travailleurs agricoles selon le taux légal, le respect des normes sanitaires et par suite une intensification en capital de la production. Le but clairement affiché, notamment dans une situation de croissance démographique et de monétarisation de l'économie, est de faire évoluer l'agriculture vers des formes plus productives et rémunératrices, plus conformes au modèle métropolitain.

L'objectif de cet article est d'identifier les impacts de ce changement institutionnel exogène lié aux formes d'intervention de l'Etat sur les ménages agricoles et de les discuter. Il sera utilisé pour cela un référentiel d'analyse institutionnelle.

Après avoir rappelé la trajectoire politique de Mayotte et précisé la nature des changements à l'œuvre, nous examinerons les différentes fonctions assignées par les ménages ruraux à l'activité agricole en soulignant leur relative permanence. Nous étudierons ensuite les adaptations de l'organisation de l'activité agricole en nous centrant sur les recompositions de la gestion du foncier et du travail agricole, ainsi que sur les principes de valorisation de la production. Dans une dernière partie nous discuterons les raisons expliquant le comportement des ménages face au changement institutionnel.

[1] Ce processus pourrait la conduire au statut de département à l'horizon 2010.

[2] Une institution peut être définie comme un ensemble de relations ordonnées entre les individus qui définissent leurs droits, leurs expositions aux droits des autres, leurs privilèges et leurs responsabilités [Schmid 2004].

[3] North [1990] distingue les institutions formelles constituées par les règlements juridiques officiels (lois) des institutions informelles conformées par les valeurs, croyances et tabous.

UNE TRAJECTOIRE POLITIQUE ATYPIQUE

Mayotte est une île de 374 Km² située dans l'archipel des Comores, comptant 160 000 habitants en 2002. Initialement constituée de bantous originaires d'Afrique de l'Est, sa population se métisse à la suite de différentes vagues migratoires, dont certaines en provenance du Moyen Orient vont profondément marquer l'organisation sociale par leurs apports arabo-musulmans. La société mahoraise reçoit aussi des influences européennes dès le 15ième siècle à travers des contacts avec des explorateurs et marchands, et surtout à partir du début de la colonisation française en 1841. La domination française se traduit néanmoins par la faiblesse de l'immigration et des investissements métropolitains, avec pour corollaire un impact limité sur les rapports sociaux de production préexistant. Marqués par la prédominance d'une économie agricole d'autosubsistance, ceux-ci restent schématiquement fondés sur l'appartenance à une communauté villageoise et à un lignage, au sein desquels se répartit le foncier et se gère l'utilisation des biens agricoles. L'islam, très prégnant, complète le cadre de référence des droits et obligations réglant l'organisation sociale.

En décembre 1974, lors du référendum d'indépendance des Comores, les mahorais votent à une courte majorité le maintien de l'île dans le territoire français[4]. Mayotte réaffirmera ensuite à plusieurs reprises par les urnes son attachement à la France et sa volonté d'une séparation définitive et irrévocable avec la jeune République Islamique des Comores. Mais malgré ces signes forts et renouvelés, l'île est maintenue pendant 25 ans dans une situation statutaire ambiguë par rapport à la France. Ce n'est qu'après maints atermoiements et de longs arbitrages quant au rythme des réformes à mettre en place que le processus de départementalisation lancé en 2001 consacre son intégration définitive dans la métropole.

Ce tournant s'accompagne d'un renforcement des politiques publiques visant à rapprocher la société mahoraise et le fonctionnement de son économie des modèles métropolitains, mettant ainsi en évidence les oppositions entre les règles africaines et arabo-musulmanes de la gestion coutumière et les règles républicaines. Si le mouvement est global, il touche particulièrement le secteur agricole.

Le passage du droit local musulman au droit commun se traduit ainsi par l'engagement d'une régularisation foncière visant à substituer la propriété individuelle de droit romain à la gestion collective coutumière et religieuse. Le rattrapage volontariste des salaires s'accompagne d'une hausse significative des revenus des ménages et, par suite, d'une modification de leurs habitudes de consommation. L'introduction du système métropolitain de répartition avec de nouveaux impôts et taxes mais aussi de nouvelles aides sociales (allocations familiales, logement, chômage, etc.) perturbe les logiques communautaires de gestion de la solidarité qui passaient pour beaucoup par les échanges de produits agricoles. L'ajustement de la législation locale sur le travail remet en cause certains arrangements anciens, notamment entre « propriétaires » fonciers et ouvriers agricoles. Ajoutons enfin que les niveaux de salaires et de transferts publics attirent à Mayotte un flux non maîtrisé de migrants clandestins, principalement anjouannais, qui détermine pour beaucoup les conditions et la dynamique du marché du travail[5].

---

[4] Malgré les contestations comoriennes, la validation par la France du principe d'un dépouillement île par île scelle la séparation politique de Mayotte du reste des Comores indépendant ; une seconde consultation en 1976 confirme les résultats de 1974.Outre les perspectives économiques et sociales de l'appartenance à l'Outre-mer français, le *non* mahorais éloigne le spectre d'une domination par les autorités de Grande Comore, prévisible du fait des tensions et rivalités inter îles exacerbées depuis la fin de la colonisation.

[5] En 2004 plus des deux tiers des accouchements de la maternité de Mamoudzou concernaient des étrangers en situation irrégulière, 25% des reconduites à la frontière par la France sont effectuées depuis le territoire de Mayotte, les étrangers représentent aujourd'hui un tiers de la population de l'île et la moitié de celle de deux principales villes. Le phénomène débouche sur des tensions de plus en

La mise aux normes institutionnelle se traduit pour les ménages agricoles mahorais par une série de ruptures, mais elle garantit aussi une augmentation de leur revenu et leur ouvre un champ d'opportunités *a priori* très attractives : accès à l'éducation et à l'emploi salarié dans le secteur public ou parapublic, création d'activités dans le secteur des services, promotion de l'entreprenariat, etc. Dans ces conditions des changements structurels étaient attendus, parmi lesquels la concentration de l'activité avec l'émergence d'exploitations strictement marchandes et le recul massif des formes agricoles non marchandes. Les recensements généraux de la population, attestant d'une baisse drastique du nombre d'agriculteurs à titre principal, ont du reste pu conforter ces pronostics et l'idée générale du caractère quasi résiduel et peu stratégique de l'agriculture.

Pour autant, d'autres indicateurs montrent que le développement des logiques individuelles et de la monétarisation de l'économie a peu affecté l'activité agricole non marchande. Force est de constater aussi que les exploitations agricoles marchandes fortement appuyées par la nouvelle administration peinent à émerger et que du fait d'un marché des terres agricole peu actif, les effets économiques de la régulation foncière sont peu significatifs. Ces divergences entre la réalité et les attendus questionnent la façon dont se recompose l'activité agricole face aux nouvelles incitations et la place de celle-ci dans les stratégies des ménages ruraux.

LA RELATIVE PERMANENCE DES FONCTIONS ASSIGNEES A L'ACTIVITE AGRICOLE

Le nombre de ménages dont un membre au moins pratique une activité agricole ou d'élevage[6], estimé à 16 000 par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt en 1997, atteint près de 21 000 en 2003, soit près de deux tiers des ménages mahorais [Huet 2004]. Malgré la multiplication par sept de sa population sur les 40 dernières années, Mayotte reste autosuffisante en bananes et tubercules, composantes végétales principales (avec le riz) du régime alimentaire. Les paysages de l'île témoignent quant à eux d'une colonisation agricole sur des pentes de plus en plus fortes. Ces chiffres et observations montrent qu'en s'affranchissant d'une vision spécialisée et strictement marchande de l'agriculture, on assiste plutôt au maintien voire au développement de cette activité.

Le développement d'autres activités économiques ne se ferait donc pas au dépend de l'activité agricole, mais en complémentarité avec elle. Des enquêtes conduites en 2003 sur les trajectoires professionnelles des individus révèlent que les mahorais ne sont pas dans une logique de substitution mais de complexification de leur système d'activités [Sourisseau 2003]. L'activité agricole n'est par ailleurs pas limitée à la fraction des ménages la plus pauvre, mais concerne tous les niveaux de revenus et toutes les catégories socio-économiques - salarié, artisan à titre principal, personne vivant des transferts publics, etc. [Losch et Sourisseau coord. 2002]. Enfin, le maintien de l'activité agricole ne se limite pas aux agriculteurs anciens persistant dans leur activité dans une logique de résistance. Différents travaux qualitatifs [Sourisseau 2003, Burnod 2002] montrent que la majorité des jeunes ménages, qu'ils soient mahorais ou étrangers, démarre une activité agricole dès leur mariage ou à la naissance d'un premier enfant. L'enquête agricole de 2004 révèle par ailleurs que les chefs de ménages agricole sont relativement jeunes (41 ans).

---

plus vives. C'est du reste en grande partie en référence à Mayotte que François Baroin, ministre de l'Outre-Mer, a déclaré dans une interview accordée au Figaro-Magazine en septembre 2005 qu'il « faudrait envisager » une remise en cause du droit du sol pour l'accession à la nationalité française « dans certaines collectivités d'outre-mer ».

[6] En l'absence de statut pour les agriculteurs et du fait des spécificités de l'organisation sociale en milieu rural, cette définition *a minima*, qui est celle de la Direction de l'Agriculture et de Forêt, nous paraît pertinente.

Si l'activité agricole se maintient, c'est que la monétarisation de l'économie et la mise en place de politiques de soutien à l'exploitation agricole marchande n'ont pas fondamentalement déplacé son rôle pour les ménages agricoles. Certes, le déclin des productions de rente traditionnelles (vanille et ylang-ylang) et le développement récent du maraîchage - très souvent à l'initiative de producteurs en situation irrégulière - sont des évènements forts témoignant d'évolutions de la dimension marchande de l'activité[7]. Ils ne concernent cependant qu'une minorité de ménages agricoles et des superficies réduites en comparaison de celles consacrées aux systèmes de production à base vivrière. Caractérisés au contraire par leur grande stabilité, ces derniers ont traversé l'histoire agricole de l'île en conservant leur structure, fondée sur l'alliance entre une production végétale à dominante de banane et de manioc et une production animale à petite échelle. Les cultures principales sont conduites en association avec de nombreux fruitiers (jacquiers, cocotiers, manguiers, agrumes, etc.), concernent 97% des ménages agricoles et couvrent plus de 80 % de la SAU. L'élevage bovin[8] concerne un ménage agricole sur cinq mais les troupeaux comptent généralement moins de 10 têtes, 80% des animaux divaguent ou sont attachés individuellement [Huet 2004].

La stabilité de tels systèmes de production s'explique par les fonctions attribuées à l'activité agricole ; peu altérées et même renforcées dans ce contexte de changement, elles sont principalement non marchandes même si elles s'articulent avec des attributions marchandes. Elles soulignent le rôle essentiel que joue l'agriculture dans le maintien de l'équilibre économique et social de l'île.

Les principales productions végétales sont prioritairement destinées à l'alimentation des ménages. Bananes, manioc, ambrevades, noix de coco, mangues, jacques, courges, piment, aubergines, etc., composantes importantes de la cuisine mahoraise, sont présents dans la majorité des champs dits *traditionnels.* Les quantités plantées sont légèrement supérieures aux besoins du groupe familial. Si des produits nouveaux sont apparus dans l'alimentation via le développement du marché (viande surgelée, boissons sucrées, pâtes, etc.), la production et la consommation de produits locaux ont été peu modifiées[9]. L'importance de la dimension alimentaire de l'activité agricole et, par suite, son poids économique et social, sont parfaitement illustrés par le fait que la production des produits agricoles de base a accompagné l'exceptionnelle croissance démographique de ces dernières décennies.

Pratiquer une activité agricole, c'est également disposer de produits alimentaires et symboliques qui offrent la possibilité de participer aux réseaux familiaux ou villageois d'échanges et d'affinité. Ces réseaux fonctionnent selon le principe de réciprocité, socle de la culture comorienne. S'y inscrire permet d'une part de se prémunir contre les risques de précarité et d'exclusion sociale. Le don de produits agricoles assure pour les plus démunis une participation aux nombreux évènements sociaux et un accès aux différents réseaux solidaires. A l'inverse, recevoir et surtout donner dans les cérémonies religieuses et coutumières, c'est affirmer son appartenance à sa communauté en marquant son rang social. Ceci n'a rien d'anecdotique. Les ménages disposant de revenus réguliers sont tenus à des obligations communautaires et familiales en aidant leurs proches en difficulté. Tenter de s'y soustraire peut entraîner jusqu'à l'exclusion de certains réseaux alors que les honorer garantit des liens sociaux et économiques indispensables. Dans ce cadre, cultiver et donner

[7] Il est intéressant de noter que ces évolutions focalisent quasiment toute l'attention des politiques, des services techniques et de la profession agricole.
[8] De nombreux ménages élèvent aussi des caprins et des volailles autour de leur habitation.
[9] Seul le riz n'est quasiment plus produit sur l'île, essentiellement du fait des trop importants temps de travaux (récolte) et de l'introduction de subventions à l'importation doublée d'aides à l'implantation locale d'une usine de décorticage.

des produits agricoles plutôt que de l'argent est à la fois un acte culturellement mieux perçu et une source d'économie.

Dans un contexte d'écart croissant des niveaux de vie entre les ménages salariés et ceux n'ayant pas de revenus sécurisés, les fonctions redistributives de l'activité agricole à travers le don et le contre-don sont d'autant plus importantes. Vecteurs de cohésion sociale, elles sont sous le contrôle de la communauté et de ses institutions : principe de réciprocité, forces des relations de parenté, alliance au sein des classes d'âge, solidarité autour de la mosquée de quartier, gestion coutumière du village.

Plus largement, cultiver garantit un ancrage dans son espace familial et villageois. L'activité agricole, au delà d'une fonction identitaire ancienne - « avoir des terres, c'est être du village » - assure deux nouvelles fonctions dans le contexte de changement institutionnel, économique et social. La mise en valeur agricole des terres permet en premier lieu le maintien du patrimoine foncier familial. Elle garantit l'activation des droits coutumiers de propriété vis-à-vis de sa communauté d'origine. Cette fonction se trouve naturellement renforcée par la régularisation foncière en cours. En second lieu, l'activité agricole permet de réguler l'exode rural. De nombreux travailleurs du centre urbain de Koungou-Mamoudzou, continuent d'habiter leur village pour rester proches de leur champ, certains faisant près de trois heures de trajet tous les jours. Les conséquences induites en termes d'aménagement du territoire et de respect de l'équilibre démographique de l'île sont considérables.

Finalement une faible partie de la production agricole est consacrée à la vente et les ménages agricoles vivant exclusivement de l'agriculture sont rares[10] : 32% des ménages agricoles recensés dans l'enquête agricole de 2004 déclarent vendre ou échanger une partie de leur production végétale et plus de 60% d'entre eux ne le font que s'ils ont des surplus saisonniers ; seuls 6% déclarent vendre des produits issus de l'élevage ou des animaux. La faiblesse de la logique marchande, déjà révélée par l'absence d'intensification ou de spécialisation agricoles, est encore soulignée par l'échec des groupements de producteurs créés à l'initiative des services de développement pour commercialiser les produits[11]. La fonction de production de biens marchands n'en est pas pour autant négligeable. Elle offre en effet une solution de repli en cas de difficultés et les compléments de revenu peuvent de toute façon être appréciables pour les ménages les plus démunis. Il importe aussi de souligner que malgré le développement des institutions bancaires, l'élevage - notamment bovin - assure une importante fonction d'épargne. Les animaux sont souvent destinés à être vendus pour financer des cérémonies[12] et des obligations sociales[13] incontournables dont l'occurrence est plus ou moins prévisible.

S'intéresser au caractère multifonctionnel de l'agriculture[14] permet de mettre en lumière les spécificités de l'activité et sa distance par rapport à un modèle agricole métropolitain de fait exogène. La stabilité des fonctions non marchandes témoigne non seulement d'une résistance des ménages ruraux aux institutions républicaines mais aussi d'un maintien des objectifs des ménages déterminés en grande partie par les institutions locales. Il convient, en

[10] Même les producteurs maraîchers et les producteurs de banane ou manioc reconnus pour leurs pratiques intensives et commerciales ont d'autres sources de revenus.

[11] Ces groupements sont concurrencés par des intermédiaires, généralement en situation irrégulière, qui acceptent des rémunérations inférieures aux tarifs légaux. Ces circuits parallèles rémunèrent le producteur mais génèrent d'importants surcoûts : pas de collecte groupée, transport des produits en taxi, faibles volumes traités par chaque acteur, importants coûts de transaction, etc. [Casalegno 2002].

[12] Circoncisions, obtention du baccalauréat, fiançailles, mariages, enterrements, etc.

[13] Le père (ou les frères en cas d'absence du père) doit financer la construction des maisons de ses filles ; les oncles maternels aident à financer les études de leurs neveux et nièces, etc.

[14] D'autres fonctions que nous ne pouvons développer ici pourraient être davantage reconnues par les politiques publiques : entretien des paysages et sentiers agricoles, lutte contre l'érosion et l'envasement du lagon, gestion des ressources naturelles, etc.

restant dans le cadre d'analyse de l'influence croisée de ces deux catégories d'institutions, d'étudier les modes d'organisation permettant cette relative stabilité.

LA REORGANISATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

A Mayotte, le couple et ses enfants non mariés, unité de résidence articulée autour de la femme propriétaire[15], constituent schématiquement la base des systèmes de production agricoles. Selon les principes de l'organisation économique coutumière, la prise de décision pour l'utilisation effective des moyens de production est assumée par le ménage, tandis que l'allocation des moyens et la valorisation des produits sont soumises à un contrôle collectif. Bien que ce cadre de référence n'ait pas été affecté par les changements en cours, les modifications de l'environnement institutionnel et les mutations économiques et sociales ont engendré une réajustement de la gestion du foncier et travail agricole.

Adaptation et résistance des modes de gestion du foncier

Jusqu'à aujourd'hui, le foncier se gère essentiellement selon les principes du droit local, alliant droits *coutumier* et musulman. Une terre est considérée comme appartenant à une famille si ses ancêtres possédaient autrefois cette terre ou si une personne de la famille l'a mise en valeur. Au sein du groupe familial, le foncier est géré par un ayant droit principal, désigné comme chef des terres. Celui-ci seul possède le droit de vendre la terre et d'en répartir les droits d'usages entre les ayants droits. Le respect du partage est contrôlé par les représentants villageois de la justice musulmane (les *macadi*), les responsables des organisations de classes d'âge ou les notables fondateurs du village.

Dans le cadre de la mise aux normes institutionnelle, un programme de régularisation foncière en cours vise à enregistrer et immatriculer l'ensemble du foncier de Mayotte selon le droit commun. Il s'agit schématiquement de substituer définitivement l'appropriation coutumière régulée par des logiques communautaires par la propriété privée régulée par le marché et les services publics. L'administration recherche notamment par cette mesure à créer un marché foncier, à clarifier et à rationaliser les principes d'allocation de la terre [Bonnelle 1998]. Les objectifs affichés sont d'une part d'améliorer la maîtrise publique du foncier pour faciliter la construction des infrastructures nécessaires au rattrapage économique et social[16], ensuite de sécuriser la propriété, en particulier pour les agriculteurs pour qui la gestion familiale représenterait un frein à l'investissement, et enfin de mettre en place une fiscalité foncière.

Pour rendre effective la régularisation, d'importants moyens sont déployés. Mandatés par le Conseil Général, des agents du Centre national d'aménagement des structures des exploitations agricoles (Cnasea) enregistrent commune par commune toutes les parcelles non encore titrées. Ces dernières font ensuite l'objet d'un bornage soumis à la population par voie d'affichage, charge ensuite au particulier, si sa propriété n'est pas contestée, de régulariser sa situation auprès des services fiscaux. Cette démarche, au demeurant payante, est indispensable pour valider la régularisation et permettre au propriétaire du terrain de jouir pleinement de ses droits.

En ajoutant un nouveau mode d'appropriation, la régularisation génère de nouveaux risques de revendication des terrains par des tiers. Par ailleurs, les terres non revendiquées et titrées seront à terme reversées dans le domaine public, entraînant une dépossession de fait de

[15] Si elle est soumise à l'homme par le droit musulman, la femme occupe une position centrale du fait de l'application du principe de matrilocalité. La maison est un bien familial propriété de son occupante et se transmet par les femmes.

[16] Les conflits sont aujourd'hui légions et l'identification de places pour construire écoles, routes et autres équipements est effectivement de plus en plus problématique.

leurs anciens occupants. Le passage par le processus d'immatriculation apparaît ainsi incontournable. Pour autant la démarche, coûteuse et fastidieuse, n'est entreprise que lorsque la menace de spoliation est jugée crédible. Si de nombreuses familles s'y engagent, seules quelques unes vont au bout du processus en payant effectivement l'enregistrement aux services des domaines [Barthès 2003]. Le fait de poser les bornes apparaît comme un signe suffisant pour protéger sa propriété tout en évitant les coûts légaux. La communauté familiale affiche une adhésion de façade mais cherche à maintenir des modes de gestion mieux maîtrisés.

Pour se prémunir vis-à-vis de sa communauté des dangers du droit commun, les familles s'appuient aussi sur le droit local en mettant leurs parcelles en culture[17]. La régularisation a ainsi entraîné une augmentation des surfaces cultivées plutôt qu'une intensification des systèmes de production. Pour mettre en œuvre cette stratégie défensive, les ménages ont engagé plus de main-d'œuvre extérieure, donc clandestine. Ainsi la traduction locale des incitations visant à rapprocher Mayotte du cadre légal républicain aboutit ici à l'émergence de nouvelles formes de régulations distantes voire en contradiction avec les objectifs initiaux.

Le processus de régularisation n'a pas changé radicalement l'allocation du patrimoine foncier, même s'il peut être à l'origine de pratiques opportunistes et de conflits fonciers intra ou interfamiliaux. Lorsque les parcelles sont bornées, elles délimitent des ensembles familiaux et rarement les lopins individuels. Ainsi le chef des terres garde son autorité sur les ayants droits en leur refusant de fait le pouvoir de gérer pleinement une parcelle et l'accès effectif au marché du foncier. Même ceux qui parviennent à acheter dans le respect du droit commun, en dehors du patrimoine familial, ne parviennent pas à instaurer une propriété privée et individuelle complète. S'ils gagnent en autonomie de gestion par rapport à leur groupe familial, ils n'échappent pas à leurs obligations envers leur fratrie, et plus encore envers leurs enfants. Dans le même temps, le contrôle collectif garantit une certaine flexibilité de la gestion familiale et solidaire du foncier, l'allocation des terres pouvant aisément s'adapter aux besoins et aux capacités des membres de la famille[18].

En jouant du pluralisme institutionnel et légal introduit par la régularisation, les acteurs individuels et collectifs parviennent pour l'heure à contrôler la spéculation et la concentration foncières. Alors que l'on pouvait s'attendre à des mouvements violents sur un marché émergeant dans un contexte de rareté[19], la stabilité des institutions locales garantit encore un accès à la terre agricole pour le plus grand nombre. Ainsi les ventes de terres agricoles clairement appropriées par des familles sont rares et le marché de la location est peu actif[20]. A l'inverse, le prêt reste une pratique courante et s'établit soit entre membres d'un même lignage ou entre ressortissants d'un même village, selon un principe de solidarité, soit à des clandestins, selon un principe de réciprocité.

La réorganisation de la gestion du travail : développement de formes contractuelles hybrides

Un ménage bénéficie en général d'au moins deux parcelles, chaque époux disposant de sa(es) propre(s) parcelle(s), héritée(s) de sa famille respective. Le couple et ses enfants travaillent sur l'ensemble du foncier qui leur est délégué, en se répartissant les tâches plus selon un critère de pénibilité qu'en fonction de l'origine de chaque parcelle. Le

[17] L'appropriation coutumière ou religieuse est de toute façon un préalable obligé pour initier une procédure de régularisation. Un titre obtenu sans légitimité vis-à-vis de sa communauté n'aura aucune valeur et le nouveau propriétaire rencontrera des difficultés pour la mise en culture.

[18] Par exemple une veuve se verra attribuer une parcelle proche de chez elle, parfois au détriment d'un autre membre ; un homme dépendant de l'agriculture pourra disposer de façon temporaire d'une plus grande parcelle pour faire de l'élevage, etc.

[19] Ces phénomènes sont du reste à l'œuvre pour le foncier urbain constructible.

[20] Le niveau des loyers, notamment dans le cas de production pour l'autoconsommation, s'apparente plus souvent à une contribution symbolique qu'à un véritable prix de marché [Burnod et Colin 2005 a].

développement de l'emploi salarié, l'augmentation des revenus et l'intensification de l'immigration en provenance des Comores modifient les conditions d'allocation du temps et du travail de chaque actif. En effet, de nouvelles opportunités de revenu hors agriculture sont offertes, tandis que la population immigrée propose du travail à bas prix. Se pose alors le choix du système de production à mettre en place[21], qui tient compte du temps que le ménage peut y consacrer et de sa capacité à embaucher de la main-d'œuvre extérieure et à en supporter les risques.

Plus de 20% des ménages délègueraient ainsi une partie ou l'ensemble du travail agricole de façon à moduler le temps passé dans les champs et à se consacrer à d'autres activités plus rémunératrices, moins physiques ou plus adaptées aux besoins. Par ailleurs, de nombreux contrats de travail informels se mettent en place, dont la durée et les conditions sont très diverses. Exclusivement noués avec des clandestins et donc en dehors de la sphère légale, ces contrats sont rémunérés jusqu'au quart du Smig mahorais. Ils impliqueraient plus de 10 000 comoriens en situation irrégulière[22]. Le recours à ces arrangements illégaux, fréquent dans les secteurs agricole et du BTP, est renforcé par la difficulté de payer un ouvrier au taux légal, celui-ci étant déconnecté de la productivité effective de l'économie locale. Par contrecoup, les pratiques d'entraide en travail, fondées sur la réciprocité et autrefois courantes, ont tendance à disparaître.

Les dynamiques décrites illustrent *a priori* le développement de relations à caractère marchand. Pour autant les contrats de travail sont difficilement réductibles à un simple échange marchand. Une grande partie d'entre eux s'inscrivent en effet dans des relations personnalisées qui se réfèrent à d'autres fonctions sociales de l'échange. L'interconnaissance établie ou construite au cours de l'échange permet pour partie le bon déroulement de la relation – i.e. le respect des termes du contrat - et l'accès des partenaires à d'autres services. La personne en situation irrégulière, en plus de son salaire, bénéficie d'un accès à un logement, à l'alimentation, à une terre pour ses propres cultures et à une reconnaissance sociale lui facilitant son insertion au sein du village. L'analyse détaillée de ces arrangements montre qu'ils sous-tendent parfois des relations solidaires et peuvent même recouvrir un caractère familial.

La dimension identitaire est ainsi très prégnante, quand bien même la menace d'un recours à la loi pour faire respecter les termes du contrat lui est généralement associée [Burnod et Colin 2005 b]. De la même façon que pour la gestion foncière, on assiste à une hybridation des pratiques contractuelles - entre solidarités et marchés - liée au pluralisme institutionnel et légal introduit par les logiques de l'intégration.

Le contrôle social de l'activité agricole et l'absence de « modernisation » du secteur

Les décisions concernant l'utilisation des produits agricoles ne relèvent pas exclusivement du couple gérant l'unité de production. L'engagement de chaque individu dans un jeu d'échanges réciproques au sein de ses lignage et village se traduit par des obligations de dons plus ou moins prévisibles. Si l'inscription dans ces réseaux procure des avantages en activant des liens solidaires, elle peut s'avérer contraignante pour mettre en œuvre des stratégies individuelle de commercialisation, voire d'investissement.

D'une manière générale l'absence de maîtrise individuelle liée au contrôle collectif des produits du travail ne favorise pas l'expression d'une logique de production strictement

[21] La charge en travail varie fortement selon les composantes du système : l'élevage bovin au piquet requiert par exemple des déplacements quotidiens tandis qu'une fois effectués le défrichage et la plantation, l'entretien et la récolte des parcelles à dominante de bananes et tubercules peuvent se résumer à un passage hebdomadaire.
[22] Du fait de l'illégalité de cette pratique, il est possible que ces chiffres soient sous-estimés.

marchande. La volonté des ménages vis-à-vis de leur activité agricole peut être d'augmenter les rendements mais les objectifs sont rarement ceux d'une meilleure profitabilité. Cette absence de logique utilitariste ne peut pas être impartie au seul poids du groupe familial et villageois s'opposant à une volonté individuelle, mais reflète la volonté du ménage lui-même de mener l'activité agricole selon d'autres principes, plus adaptés à ses besoins et ses obligations sociales.

Les projets d'accroissement de la productivité par un effort d'investissement en capital prônés par les services techniques - vers une « modernisation des techniques » - trouvent ainsi peu d'écho. Les différents programmes d'aide à l'installation qui se sont succédés ont reçu très peu de demandes et les individus en ayant bénéficié peinent dans les faits à mettre en place une réelle dynamique marchande et conservent d'autres sources de revenus. En plus du décalage entre les objectifs du bénéficiaire et des conseillers, l'optique de spécialiser le système de production et de limiter les prélèvements familiaux représente un risque social, venant s'ajouter aux difficultés strictement économiques du développement d'une agriculture inspirée de la situation métropolitaine[23]. L'investissement régulier en capital et en travail nécessaire pour le développement d'un système spécialisé ne semble pas correspondre aux objectifs des producteurs recherchant des bénéfices ponctuels et une souplesse de gestion ; le travail est souvent réalisé par de la main-d'œuvre clandestine qui se retrouve en charge des nouvelles compétences techniques. Ainsi, il n'y a pas malgré les incitations fournies par les services publics de changement conséquent des structures de production existantes[24].

LA REDEFINITION DE LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LES SYSTEMES D'ACTIVITES

De façon générale les ménages mahorais privilégient la sécurité et la régularité des revenus, en accordant leur préférence au salariat, si possible dans la fonction publique[25]. La pluriactivité est perçue comme un facteur de dispersion des risques économiques et, par suite, les stratégies de spécialisation dans une activité indépendante sont rares. Il leur est préféré un engagement sectoriel minimal et réversible, économe en temps et en capital, qui peut être réactivé dès que des besoins financiers particuliers apparaissent ou sont planifiés ; dépenses quotidiennes ou obligations sociales. Ainsi les entreprises de commerce et d'artisanat sont nombreuses mais peu équipées, emploient peu de personnels et ont une activité erratique. Leur logique de réversibilité privilégie la souplesse de la gestion du travail et des capitaux, au détriment des performances technico-économiques.

Bien plus que les pratiques agricoles et leurs finalités, dont nous avons vu la relative permanence, c'est l'organisation de l'agriculture et par suite sa place au sein de ces systèmes d'activités qui différencient les ménages agricoles et permet d'isoler leurs grandes orientations stratégiques [Losch et Sourisseau coord 2002, Burnod 2002, Barthés 2003, Huet 2004,]. Or, les changements institutionnels liés à l'intégration de Mayotte dans la République affectent la composition de ces systèmes. Pour pouvoir saisir une opportunité nouvelle tout en gardant une activité agricole minimale, les ménages mettent en œuvre des combinaisons d'activités dont la plasticité s'exprime dans le temps court comme à l'échelle des cycles de vie des individus.

---

[23] Mayotte est, comme toute les petites économies insulaires, soumises aux contraintes structurelles d'un marché intérieur étroit et d'une compétitivité grevée par la faiblesse des économies d'échelle potentielles, une géographie difficile et l'éloignement des grandes routes commerciales.

[24] Plus encore, les formes marchandes qui se développement ne rencontrent pas forcément les systèmes d'aide. Ainsi le maraîchage, activité majoritairement marchande, est pour beaucoup pratiqué par des clandestins. L'irrégularité de leur présence sur le territoire empêche toute amélioration capitalistique de leurs systèmes techniques et les coupe de toute façon des aides publiques.

[25] Les niveaux de rémunération et leur progression expliquent largement cette préférence : partant de 350 € en 2001, le Smig mensuel atteint 580 € fin 2004 ; les mesures de rattrapage inscrites dans la loi de juillet 2001 prévoient une hausse annuelle légale de 7 à 8%.

Plasticité des systèmes d'activités et gestion des emplois du temps

L'homme et la femme se répartissent de façon plus ou moins implicite les différentes activités productives. Schématiquement les femmes majoritairement au foyer disposent de la matinée pour aller aux champs ou à la pêche lorsque les enfants sont à l'école. Aidées par les enfants les plus âgés pour les tâches ménagères, elles peuvent faire de l'artisanat ou gérer une boutique aménagée dans une pièce de la maison ou à proximité. En cas d'activité salariée, la femme confie ses enfants à un membre de la famille. Déchargés des tâches ménagères, les hommes travaillent davantage à l'extérieur dans la semaine et du fait du principe de matrilocalité sont de toute façon plus mobiles. Les vendredis et les week-end sont majoritairement dédiés aux manifestations religieuses et sociales et à l'agriculture, réalisées cette fois par l'ensemble du ménage.

Les manifestations religieuses et sociales sont très fréquentes et sont d'une haute importance sociale. Les individus sont tenus d'y participer et d'y assister, bien qu'ils prennent souvent un réel plaisir à ces moments d'interactions sociales et/ou de prières. Organisées la nuit pour les hommes, le jour pour les femmes, elles s'échelonnent tout au long de l'année selon le calendrier musulman et se concentrent pendant les vacances scolaires pour les fiançailles, mariages et circoncisions. Se superposent à ces manifestations des obligations liées à des journées d'entraide en travail (*musada*) et à la célébration/bénédiction de nombreux épisodes et évènements de la vie quotidienne : satisfaction des exigences des *djinns*[26], installation dans une maison, démarrage d'une entreprise, départ en métropole, retour de la Mecque, etc. Elles occupent ainsi une grande partie du temps, les femmes devant à chacune de ces occasions cuisiner collectivement pour tous les convives, les hommes devant honorer les fêtes dans leur village d'origine et le village de leur(s) femme(s).

Ces obligations cérémonielles peuvent entrer en concurrence avec l'implication dans des activités directement productives, et générer des arbitrages de plus en plus problématiques avec l'évolution institutionnelle en cours. L'allocation du temps entre activités impliquant des relations marchandes et inscription dans la vie du quartier et du village n'est cependant pas pensée en termes exclusifs. Les deux types d'activités coexistent et s'articulent nécessairement.

Plasticité des systèmes d'activités dans le temps long

En plus de sa disponibilité pour sa communauté, tout mahorais(e) doit assurer schématiquement : son grand mariage, la circoncision de ses fils, les études de ses enfants - avec aujourd'hui parfois une aide pour le départ en métropole - la construction de la maison de ses filles (uniquement pour les hommes), un appui au mariage de ses enfants, la célébration de ses deux parents décédés (*madziho*), son pèlerinage à la Mecque. Cette série d'obligations dans un contexte de contrôle collectif des moyens de production impose des anticipations qui influencent les trajectoires professionnelles.

L'âge d'entrée dans la vie active correspond pour l'essentiel à l'âge d'accès à une parcelle en propre, le plus souvent au moment du premier mariage [Sourisseau 2003]. Par la suite la permanence de la pratique de l'agriculture vivrière est remarquable. Sauf rares exceptions, elle n'est arrêtée qu'en fin de cycle de vie, du fait de l'âge et de l'incapacité physique. Cette permanence contraste avec l'instabilité qui prévaut sur la longue période à la mise en œuvre des autres activités.

L'artisanat et les prestations de services sont démarrés généralement à plus de trente ans. Ces activités sont entreprises de façon temporaire dans l'optique de satisfaire des besoins spécifiques : meubles, éducation des enfants, organisation d'une cérémonie, etc. Une fois

[26] Esprit, bon ou mauvais, qui peut être invisible ou matérialisé sous forme humaine ou animale.

l'argent nécessaire récolté, l'activité productive peut être arrêtée, puis éventuelle reprise en cas de nouveau besoin. Le salariat est aussi très fréquent dans les systèmes d'activités et sa place se renforce depuis la fin des années 1980. Alors qu'auparavant les contrats précaires de courte durée dominaient, on constate un allongement de la durée des contrats salariés, qui offrent du coup de réelles perspectives d'accumulation. De même, les actifs trouvent aujourd'hui du travail plus jeunes que par le passé, ce qui élargit leur gamme de choix.

La place de l'agriculture marchande dans les systèmes est elle aussi marquée par le tournant de la fin des années 1980. Outre la régression de l'ylang-ylang, de la vanille et du riz, c'est durant cette période charnière que se développent les transferts sociaux de l'Etat et qu'émerge un marché des produits alimentaires de base. Alors que jusque là il était honteux d'acheter des bananes ou des tubercules, l'arrivée de nouveaux migrants sans terre combinée à la monétarisation croissante de l'économie créent des conditions favorables à l'échange marchand et légitime une demande. Toutefois l'opportunité de vendre ne se traduit que rarement par une stratégie de spécialisation. Les ménages y ont recours par période, soit par défaut soit dans une option d'attente[27]. Sans une refonte des systèmes de production nécessitant des investissements conséquents, difficilement réversibles et donc hautement risqués, les revenus agricoles ne permettent pas d'enclencher ou d'entretenir un processus d'accumulation. L'activité se maintient donc en articulation avec d'autres.

L'élevage occupe toujours une place à part dans les cycles de vie de part sa fonction d'épargne. L'achat d'un bovin correspond à un choix prioritaire de placement pour bien des ménages - à côté de l'immobilier. Une première stratégie consiste à devancer les grandes dépenses programmables et à affecter spécifiquement un atelier d'élevage à la réalisation d'un objectif donné. Chaque préparation d'une cérémonie donne lieu au démarrage d'un atelier et l'activité d'élevage est arrêtée une fois l'objectif atteint. A l'inverse, un individu peut choisir de maintenir en permanence quelques bovins, pour faire face à une éventuelle situation difficile. Cette option apparaît plus tard dans les cycles de vie ; elle marque généralement la préparation d'un retour à la terre qui renvoie tout autant à des aspirations identitaires qu'à l'aménagement d'une retraite confortable. S'inscrivant dans la durée et disposant de plus de temps, les éleveurs sont alors plus réceptifs aux messages techniques.

Les stratégies sont multiples pour parvenir à gérer dépenses courantes, obligations de participation à toutes les *petites* cérémonies liées à l'appartenance communautaire et les grandes étapes de l'accumulation. Les travaux disponibles confirment cependant sur des bases solides que la faible spécialisation des individus qui composent les ménages agricoles et ruraux s'inscrit tout au long de leur trajectoire. La complexité des systèmes d'activités et des stratégies d'acquisition de revenus se construit autour d'une activité d'agriculture vivrière stable quoique modulable en fonction des besoins. S'il est difficile de systématiser, des grandes périodes sont identifiables.

Les premières années d'activité visent à stabiliser l'agriculture sur un plan technique et institutionnel (foncier et relations interpersonnelles) et bénéficient souvent d'un encadrement par la famille. Dans un deuxième temps une ou plusieurs activités plus rémunératrices s'articulent à l'agriculture vivrière. Ces activités peuvent être ponctuelles (salariats précaires, petits boulots, vente de produits agricoles) ou plus stables (maraîchage, CDI, artisanat stable). Durant cette seconde phase se concrétisent les mariages et les premières obligations envers les enfants, tandis que les individus entrent dans le jeu de dette inhérent à leur inscription dans leur communauté. Dans une troisième phase les systèmes se complexifient encore, en même temps que certaines activités se structurent. Si les fonctions marchandes sont importantes, c'est durant cette période que les individus cherchent à

[27] Par exemple, si le mari salarié doit s'absenter, le couple peut redimensionner son champ pour dégager une production marchande valorisée par la femme durant la saison des pluies suivante. L'année suivante la parcelle retrouvera sa place initiale.

stabiliser leur foncier et à diversifier leur production agricole en développant l'élevage bovin ou caprin, parfois du maraîchage. La fin des cycles d'activités est réservée à l'entretien et au renforcement de la reconnaissance sociale (pèlerinage, participation active dans la vie cérémonielle des villages, etc.). On note aussi parfois un investissement dans l'agriculture et l'élevage marchands ; certains retraités ayant construit progressivement leur exploitation agricole autour du vivrier intensifient leurs pratiques une fois leur activité principale arrêtée.

L'activité agricole joue un rôle de pivot au sein des systèmes d'activités. Son inscription tout à la fois dans des relations marchandes et non marchandes est un élément déterminant des orientations stratégiques des trajectoires. Ainsi sa connexion permanente avec les besoins de la famille et du groupe villageois d'appartenance contribue tout au long des cycles d'activité à la densification des réseaux de relations interpersonnelles. Par suite, ces réseaux facilitent le raisonnement stratégique en élargissant l'éventail des choix d'activités.

CONCLUSION

A Mayotte, des institutions issues du cadre légal et organisationnel métropolitain ont été instaurées pour renforcer l'intégration de l'île dans la République. Ce changement institutionnel a ouvert largement le champ des opportunités offertes aux ménages agricoles, mais n'a pas orienté totalement leurs pratiques et logiques. S'il s'est accompagné de nouvelles contraintes, parmi lesquelles l'introduction de procédures plus lourdes ou encore un code du travail restreignant les possibilités d'arrangements, il a surtout généré de nouvelles incitations *a priori* très attractives. Davantage de subventions et d'appui technique ou organisationnel sont proposés, les prix agricoles sont élevés, les marchés sont davantage accessibles, etc. D'un autre côté, des perspectives d'emploi sont dès lors plus importantes en dehors de l'agriculture, à des niveaux de salaires élevés.

Contrairement à ce que prévoyaient les services de l'Etat et les politiques locaux, ces incitations n'ont pas généré de signaux suffisamment lisibles ou pertinents pour amorcer la mutation du monde rural local vers un modèle agricole marchand. Là où l'on attendait une concentration de la population agricole, des changements des systèmes de production vers plus d'intensification et un développement de logiques commerciales, on observe la permanence de l'implication des ménages ruraux dans l'activité agricole et le maintien de ses fonctions non marchandes, en particulier alimentaires et d'entretien des liens communautaires. Cette permanence est permise par la réorganisation de l'activité autour notamment de la gestion du foncier et du travail et de la valorisation des productions. Ce faisant, les ménages parviennent à se protéger des risques introduits par les changements de l'environnement institutionnel et légal[28], tout en préservant leurs possibilité de saisir les opportunités offertes en dehors de l'agriculture[29].

Les réactions au changement institutionnel en cours ne se font pas comme cela avait été envisagé dans une logique de substitution ; il donne lieu au contraire à un processus d'empilement, où les règles, normes ou droits d'origine exogènes viennent s'additionner aux institutions locales. Si les institutions formelles peuvent être changées rapidement, il apparaît que l'évolution des institutions dites informelles est par contre beaucoup plus lente [North 1990]. Cristallisant le savoir, les valeurs et l'expérience des mahorais depuis des générations, les institutions locales se maintiennent ou se remodèlent progressivement. L'importance de la redistribution des produits agricoles pour irriguer les réseaux selon les principes de réciprocité, le rôle des autorités parentales, cadiales ou villageoises dans la gestion du foncier, les obligations intergénérationnelles orientant les activités d'élevage sont autant d'institutions qui se reproduisent malgré le changement d'environnement. D'autres

[28] Risque d'expropriation foncière, application stricte des nouvelles lois sur le travail, individualisation de la valorisation des productions agricoles, etc.
[29] Accès à un emploi bien rémunéré, accès aux transferts publics, etc.

institutions se modulent : les journées d'entraide villageoises sont de moins en moins fréquentes, le recours à de la main-d'œuvre salariée se développe, un marché locatif apparaît dont les loyers restent symboliques, etc. D'autres enfin se transposent, comme les principes de solidarité et de réciprocité qui s'immiscent au sein de relations de travail initialement marchandes.

Ces changements sont le fruit des réponses des ménages à différents ordres normatifs et à l'évolution de leurs préférences. S'appuyant sur les différents niveaux institutionnels se présentant à eux, ils réagissent selon des modes hybrides et recomposent leur cadre institutionnel. On retrouve ainsi un constat fait par ailleurs, à savoir que l'impact du changement institutionnel sur les pratiques des acteurs ne peut être compris sans prendre en compte l'influence, complémentaire ou antagonique, des institutions dans leur ensemble, formelles et informelles [North 1990 ; Hogdson 1998 ; Schmid 2004].

Le choix d'intégrer la République n'est pas pour les décideurs publics un choix de compromis mais d'acceptation totale de ces institutions. Le scénario d'imposition - voire de transposition - choisi à Mayotte et mis en œuvre sur des pas de temps très courts, affiche pour l'instant des résultats mitigés et génère même des effets allant à l'encontre des objectifs fixés. Ainsi le travail clandestin et des transactions foncières informelles se développent, l'instauration d'un cadastre foncier rencontre de nombreuses difficultés, la mise en culture de parcelles sur des zones à fort risque d'érosion et le défrichage de zones forestières en vue de marquer sa propriété sont fréquentes, etc. Dans le même temps, ces résultats peuvent être considérés comme positifs dans la mesure où la permanence des fonctions non marchandes de l'activité agricole permet de maîtriser certaines tensions et ruptures émergentes.

Au terme de cette analyse se pose la question de la durabilité des ajustements permis par les institutions informelles, de même que la durabilité de ces institutions elles-mêmes. Le choix de l'intégration, en plus de laisser peu de place au compromis, n'est pas fondamentalement remis en cause malgré les difficultés qu'il rencontre. Il semble que confiance soit faite au caractère inéluctable de la transformation de la société et de son rapprochement du modèle occidental de la métropole. Dans ces conditions la pertinence des formes endogènes de régulation risque de souffrir du décalage entre leur fondement et les principes véhiculés dans la durée par les nouvelles institutions formelles. Des évolutions sont encore possibles qui pourront préserver pour un temps encore l'effet tampon des institutions informelles, mais leur inflexion sur les orientations formelles semble aujourd'hui difficilement envisageable. Reste à savoir alors comment seront gérées les ruptures sociales, voire les crises qu'elles portent en elles.

Bibliographie

Bacheré H., Frouté O., 2003. Mayotte : recensement de la population du 30 juillet 2002. Antenne Insee de Mayotte, Insee Première n°940, décembre 2003, 4 p.

Barthès C., 2003. L'Etat et le monde rural à Mayotte. Cirad-Karthala, collection Economie et développement, 221 p.

Bonnelle F., (dir), 1998. Réflexions sur l'avenir institutionnel de Mayotte. Rapport au secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer. Paris, La documentation française.

Burnod P., 2002. Les contrats agraires à Mayotte : une diversité d'arrangements institutionnels. Montpellier, Ensam, Université Montpellier 1, Cirad Mayotte, Sodel, 100 p.

Burnod P., Colin J.-Ph., 2005 a. “Changement institutionnel et immigration : recomposition et enchâssement social du marché des contrats agraires à Mayotte”. Colloque de la Société Française d’Economie Rurale, Montpellier, France.

Burnod P., Colin J.-Ph., 2005 b. Napoleon Code Versus Local Customs? Institutional Pluralism and the Enforcement of Agrarian Contracts in Mayotte. Annual conference of the International Society for New Institutional Economics, Barcelona, Spain.

Casalegno P., 2002. Etude de l’organisation et du fonctionnement des filières de commercialisation des produits agricoles vivriers traditionnels sur l’île de Mayotte. Rennes, Ensar, Cirad Mayotte, Sodel, 104 p. + annexes.

Hodgson G., 1998. The approach of Institutional Economics. Journal of Economic Literature, 36(1): 166-192.

Huet S., 2004. Enquête Statistique sur l’Agriculture et la Pêche en 2003. Premiers résultats. Agreste Mayotte n°1. Direction de l’Agriculture et de la Forêt, Insee, Mamoudzou, 4 p.

Losch B., Sourisseau J.-M., (coord.) 2002. Quels place et rôles pour l’agriculture à Mayotte ? Bilan diagnostic du développement local. Mamoudzou, Montpellier, Cirad Mayotte, Sodel, 234 p.

North D., 1990. Institutions, Institutional Change and Economic Performance. Cambrigde : Cambridge University Press.

Rafaël B., 2003. Les dynamiques collectives sur le territoire du GIP Nord. Montpellier, Master-Valor Cnearc, Cirad Mayotte, Sodel, 176 p. + annexes.

Schmid A., 2004. Conflict and Cooperation : Institutional and Behavioral Economics, Blackwell.

Sourisseau J.-M., Losch B., Mercoiret M.-R., 2004 a. Les dimensions économiques et sociales du développement durable à Mayotte : pour une approche territoriale. In Mayotte dans la République, actes du colloque de Mamoudzou, 14, 15 et 16 septembre 2002, CRJ, Université de La Réunion, Montchrestien, Collection Grands Colloques, pp. 617-635.

Sourisseau J.-M., Mouridi Bina, Burnod P., Bonnal P., Losch B., 2004 b. Le monde agricole mahorais, une lecture par l’articulation de relations marchandes et non marchandes. *Dispositif conjoint Inra-Cemagref-Cirad de recherche et d’expertise sur la multifonctionnalité de l’agriculture et des espaces ruraux,* Mamoudzou, Montpellier, Document de travail Cirad Tera, 43 p.

Sourisseau J.-M., 2003. « Bilan des activités du programme Sodel. » Comité tripartite Etat CDM Cirad 2003. Mamoudzou, Cirad Mayotte, Sodel, 68 p.